

sibilisation à la problématique de la prévoyance vieillesse des collaboratrices et collaborateurs ecclésiastiques travaillant à des taux réduits. Cette question avait déjà suscité des discussions l'an passé. On sait en effet que précisément parmi le personnel de l'Eglise, des personnes passent régulièrement à travers les mailles du filet de la prévoyance vieillesse en raison de leurs petits taux d'activité, et cela même lorsque leur salaire cumulé justifierait, voire exigerait un assujettissement à une caisse de pension. Comme les différents employeurs sont rarement disposés à se concerter pour élaborer ensemble une prévoyance vieillesse appropriée, ces personnes risquent souvent de se retrouver avec d'importantes lacunes de prévoyance à l'âge de la vieillesse. Il est plutôt surprenant pour une Eglise qu'elle n'assume pas ses responsabilités envers son personnel. Les nombreuses réactions à cet article témoignent de l'importance de ce problème, qui nous occupera sans doute encore un certain temps.

■ *Roland Stach, présidence*

*Doris Marchesoni,*

*administration*

*(jusqu'au 31 mars 2019)*

*Hanni Wyrtsch, administration*

*(depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019)*

*Claudia Hubacher*

*(jusqu'au 31 mars 2019)*

*Judith Pörksen Roder*

*(depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019)*

*Matthias Zeindler*

### Délégation Jura-CER

## Des discussions constructives

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le conseiller synodal Philippe Kneubühler a repris la présidence de la Délégation Jura-CER. Un autre nouveau membre a fait son entrée dans la délégation en la personne d'Ueli Burkhalter, conseiller synodal. Les autres membres durant l'année sous revue étaient le président du Conseil synodal Andreas Zeller, le président du Synode jurassien Philippe Paroz ainsi que le responsable du service de traduction Bertrand Baumann. Dans sa décision du 23 août 2019, le Tribunal administratif du canton de Berne a confirmé l'annulation de la votation

du 18 juin 2017 sur le transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura. Cette décision n'a pas été contestée et est donc entrée en force. Le Conseil-exécutif du canton de Berne soutient l'organisation d'une nouvelle votation, mais dans des conditions différentes. La question de savoir s'il y a lieu de prendre des mesures structurelles pour la paroisse de Moutier dépendra du résultat du scrutin.

En raison du transfert du corps pastoral du canton de Berne à l'Eglise nationale bernoise, une nouvelle réglementation doit être élaborée pour les dessertes pastorales dans la région frontalière Berne-Jura et pour l'indemnisation du ministère pastoral régional francophone. A cet effet, une rencontre entre la délégation et le Conseil de l'«Eglise réformée du Canton du Jura» a eu lieu le 6 décembre 2019. La délégation a été chaleureusement accueillie à Delémont par le Conseil de l'Eglise au complet. Les participantes et participants ont mené des discussions constructives, accompagnées de mandarines et de biscuits de Noël.

Lors de ses séances, la délégation a également discuté de la situation financière du «Centre de Sornetan». Par ailleurs, elle a de nouveau examiné de près les dossiers de la Conférence des Eglises réformées de Suisse romande (CER). Les mesures d'économie de la CER ont porté leurs fruits, de sorte qu'un bénéfice a pu être reversé aux Eglises membres.

Au niveau des personnes, Xavier Paillard s'est retiré de la présidence de la CER à fin 2019. Il a été remplacé par Jean-Baptiste Lipp (VD). Par ailleurs, le conseiller synodal Philippe Kneubühler a été élu en décembre 2019 au bureau de l'Assemblée générale.

■ *Philippe Kneubühler,*

*présidence*

*(depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019)*

*Christian Tappenbeck,*

*administration*

*(jusqu'au 31 juillet 2019)*

*Andreas Mosimann,*

*administration*

*(depuis le 1<sup>er</sup> août 2019)*

*Pia Grossholz-Fahrni*

*(jusqu'au 31 mars 2019)*

*Ueli Burkhalter*

*(depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019)*

*Andreas Zeller*

*Philippe Paroz, CSJ*

### Groupe de contact Soleure

## Un large éventail de sujets

Le Groupe de contact Soleure est une importante plateforme d'échange et d'information entre le Conseil synodal et le Synode d'arrondissement de Soleure. C'est pourquoi il est inscrit dans le Règlement ecclésiastique (art. 150a al. 5). Parmi les divers sujets examinés durant la période sous revue ont notamment figuré les mandats du membre soleurois du Conseil synodal, le pasteur Roland Stach, auprès de la conférence interconfessionnelle soleuroise (SIKO) et du conseil de l'association des Synodes évangéliques réformés du canton de Soleure. Le groupe a également évoqué le fait que le règlement du personnel pour le corps pastoral ne s'applique pas au Synode d'arrondissement de Soleure. Cela bien que le champ d'application du règlement de service pour les pasteurs et pasteurs comprenne aussi le Synode d'arrondissement de Soleure, et que la législation de l'Union synodale Berne-Jura renferme des recommandations à son intention en matière de droit du personnel. La désignation de «Synode d'arrondissement de Soleure», qui n'est pas claire pour tout le monde, a également été discutée. En outre, le groupe de contact a examiné les conséquences des différents dossiers du Synode pour le territoire de l'Eglise soleuroise. Il s'est penché par ailleurs sur l'évolution des rapports entre l'Eglise et l'Etat, notamment en perspective de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, de la loi sur la péréquation financière des paroisses dans le canton de Soleure. Lors de la dernière séance de l'année, le président du Synode d'arrondissement de Soleure, Ruedi Köhli, a remercié Christian Tappenbeck pour le travail accompli depuis de nombreuses années comme responsable de l'administration du groupe de contact. Il a beaucoup contribué au succès de cet organe.

■ *Roland Stach, présidence*

*Christian Tappenbeck,*

*administration*

*(jusqu'au 31 juillet 2019)*

*Andreas Mosimann,*

*administration*

*(depuis le 1<sup>er</sup> août 2019)*

*Andreas Zeller ■*